

AFFAIRE N° 17.

OBJET: Cession gratuite par la Chambre de Commerce à la Commune d'une bande de terrain rue Pasteur pour élargissement du trottoir.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

A l'occasion de la reconstruction de son hôtel consulaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion a reculé sa clôture le long de la rue Pasteur pour tenir compte du nouvel alignement de cette voie.

La Chambre de Commerce acceptant de céder gratuitement à la Commune la parcelle de terrain comprise entre la nouvelle clôture et l'emplacement de l'ancienne clôture, sous réserve que la Commune prenne à sa charge l'aménagement en trottoir et parking de cette portion de terrain, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VO - St-Denis le 2 Décembre 1980
P/le Préfet, le Secrétaire Général,
Signé: Didier CULIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme,
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué,
Jacques LACOSTE.